

des recommandations hors sol !

Afin de former les professeur.es de Lettres aux nouveaux programmes du cycle 4 (parus au BO du 5 mars 2026), l'académie de Lille innove en organisant un webinaire de présentation le vendredi 29 mai de 14h à 16h.

UNE CONVOCATION IMPÉRATIVE ...

Pour garantir aux collègues la possibilité de suivre ce webinaire, l'E AFC a édité en masse des convocations nominatives pour cette action de formation continue, dont la modalité unique et impérative est le distanciel.

Cette convocation, qui émane de la rectrice, impose au chef de service (le/la principal.e) de libérer les collègues de leur obligation de service, pour le cas où ils ou elles auraient cours habituellement.

Ce document n'impose en aucune manière de se présenter dans l'établissement pour suivre la formation, pour les collègues habituellement en service ET encore moins pour les autres.

... MAIS UNE RECOMMANDATION INCITATIVE

Par ailleurs, un mail des IA-IPR de Lettres, s'appuyant sur un courrier la rectrice, "recommande", "dans la mesure du possible" de réunir l'ensemble de l'équipe de Lettres dans l'établissement, pour suivre ce webinaire.

Cette recommandation constitue une simple invitation à proposer le rassemblement des collègues concerné-es dans l'établissement : il ne s'agit en aucun cas d'une instruction à laquelle devrait se conformer les personnels ... qu'ils/elles soient en service d'enseignement le vendredi après-midi.

EN RÉSUMÉ

La convocation ne vaut que pour couvrir un éventuel déplacement et permettre la participation sur le temps de service : il ne s'agit donc en aucun cas d'une convocation à une réunion obligatoire, que le ou la chef-fe de service n'a pas autorité à décréter ici.

Même si les heures sont banalisées, seul.es les collègues ayant cours sur ces heures sont tenu.es d'être présent.es dans l'établissement.

VAGUE DE CHALEUR

La vague de chaleur qui s'abat sur le pays, et sur des établissements au bâti souvent dégradé, rend la recommandation de la rectrice encore plus hors-sol. Des injonctions locales à se présenter dans l'établissement pour suivre une visio, constitueraient un déni des consignes ministérielles et académiques. Ces consignes, à juste titre, visent précisément à réduire l'exposition aux risques liés à l'ambiance thermique, de façon à adapter l'organisation du travail, les locaux et les horaires de travail. Qui pourrait sérieusement les ignorer ?

AGIR AVEC LE SNES-FSU

Qui peut douter de leur souhait de suivre effectivement la présentation de programmes qu'ils vont mettre en œuvre ? Où est la reconnaissance de l'engagement professionnel et de la confiance quand on cherche à surveiller leur participation à une visio ?

signalez-nous par mail toute injonction à se présenter au collège vendredi après-midi



renseignez le registre SST (Santé et Sécurité au Travail) pour signaler toute contrainte vous exposant à un risque lié à la vague de chaleur.

